



Préfet coordonnateur du bien
« Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »



Agence de Coopération
Interrégionale et Réseau

Chemins de Saint-Jacques de Compostelle

Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et le patrimoine mondial



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



• Chemins de Saint-Jacques-
de-Compostelle en France
• inscrits sur la Liste du
patrimoine mondial en 1998



Chemins de
COMPOSTELLE
patrimoine mondial



« La Terre n'est pas un don de nos parents, ce
sont nos enfants qui nous la prêtent. »

vieux proverbe indien
repris sous une autre forme
par Antoine de Saint-Exupéry

L'UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

L'UNESCO a été créée le 16 novembre 1945. L'objectif que s'est fixé l'Organisation relève d'une nécessité : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication. L'Organisation favorise la collaboration entre nations afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, reconnus à tous les peuples par la Charte des Nations Unies.

Le patrimoine mondial

L'évolution des relations internationales au cours du XXe siècle a conduit les nations à créer un mouvement mondial visant à protéger des monuments ou des sites dans les pays du monde.

La notion de patrimoine mondial correspond d'abord à un héritage reçu qu'il convient de préserver et de transmettre. Les patrimoines détruits par les conflits mondiaux, ou par les constructions liées à l'industrialisation des pays ont suscité une véritable prise de conscience internationale. Furent alors établis des règles et des objectifs communs de sauvegarde et de protection. La mission fut confiée par la communauté internationale à l'UNESCO.

Les premières conférences sur la protection du patrimoine et les campagnes de sauvegarde permirent progressivement d'aboutir à la rédaction d'un texte unique : « la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ». Le texte est présenté à Stockholm en 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain.

◆ 1972 : Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

La Convention de 1972 est un accord signé par chacun des États parties qui « reconnaît que l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel lui incombe au premier chef ». Les pays signataires s'engagent à contribuer financièrement et intellectuellement à la protection du patrimoine mondial. La Convention a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972. Ce texte pose la base juridique de la Liste du patrimoine mondial.

◆ 1975 : Ratification de la Convention par la France

◆ 1976 : création du Comité du patrimoine mondial

◆ 1978 : premiers sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

◆ 2003 : Convention pour la Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Pour en savoir plus... whc.unesco.org



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998





Taj Mahal (Inde)

«La mémoire est un ressort essentiel de la créativité : c'est vrai des individus comme des peuples qui puisent dans leur patrimoine - naturel et culturel, matériel et immatériel - les repères de leur identité et les sources de leur inspiration.»

Le Comité du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial se réunit une fois par an. Il est composé de représentants de 21 Etats parties. Il décide de l'inscription, du retrait ou de l'extension d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Le Comité est responsable de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. C'est à lui de décider si un site est accepté pour son inscription sur la Liste ou doit en être retiré. Le Comité peut aussi différer sa décision et demander plus d'informations sur le site à l'Etat partie. Il examine les rapports sur l'état de conservation des sites inscrits et demande aux Etats parties de prendre des mesures lorsque les sites ne sont pas correctement gérés. Il décide également de l'inscription ou du retrait de sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

L'ICOMOS :

Conseil International des Monuments et des Sites

L'ICOMOS est une association mondiale qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments, des ensembles et des sites du patrimoine culturel. Il joue un rôle primordial en conseillant l'UNESCO sur les biens culturels à inclure sur la Liste du patrimoine mondial et sur le suivi des biens déjà inscrits.

Constitué d'experts (architectes, historiens, archéologues, historiens de l'art, géographes, anthropologues, ingénieurs, urbanistes), l'ICOMOS instruit les demandes d'inscription présentées par les Etats parties. Il analyse la demande, présente un rapport d'évaluation et formule un avis motivé qu'il remet au Comité du patrimoine mondial.

Les différents patrimoines

La Liste du patrimoine mondial s'enrichit chaque année au fur et à mesure que le Comité du patrimoine mondial accepte de nouvelles propositions et que de nouveaux pays signent la Convention du patrimoine mondial. Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, un site doit répondre à des critères de sélection adoptés par le Comité.

- **Un monument culturel** peut, par exemple, être un chef-d'œuvre du génie créateur, ou avoir exercé une grande influence sur l'architecture, ou être associé à des idées ou des croyances ayant une signification universelle, ou être un exemple exceptionnel d'un mode de vie traditionnel représentatif d'une certaine culture.
- **Un site naturel** peut être un exemple représentatif des grands stades de l'histoire de la Terre, ou représenter des processus écologiques et géologiques en cours, ou abriter les habitats naturels d'animaux menacés, ou être un paysage d'une beauté exceptionnelle.
- **Le patrimoine culturel immatériel** représente l'ensemble des manifestations culturelles, traditionnelles et populaires émanant d'une communauté et dont la transmission au fil de l'histoire constitue les fondements de l'identité de nombreuses populations. Les Listes du patrimoine immatériel (Liste représentative et Liste de sauvegarde urgente) sont établies par l'Unesco.

◆ Le patrimoine immatériel *

Liste représentative : 336 éléments inscrits (217 Etats parties)

Liste de sauvegarde urgente : 43 éléments

* Liste arrêtée à décembre 2016 lors de la 10^e session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine immatériel tenue à Windhoek, en Namibie.

Liste du patrimoine mondial

La Liste du patrimoine mondial comporte les biens constituant le patrimoine culturel et naturel que le Comité du patrimoine mondial considère comme ayant une valeur universelle exceptionnelle.

Liste France (43 biens nationaux, 3 transfrontaliers)

- 2017 Taputapuātea
- 2016 L'oeuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement moderne
- 2015 Coteaux, maisons et caves de Champagne
- 2015 Les climats du vignoble Bourgogne
- 2014 Grotte ornée du Pont d'Arc, dite grotte Chauvet Pont d'Arc
- 2012 Le Bassin minier du Pas-de-Calais
- 2011 Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen
- 2011 Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes* - Suisse, Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie
- 2010 Pitons, cirques et remparts de l'Île de la Réunion
- 2010 Cité épiscopale d'Albi
- 2008 Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés
- 2008 Fortifications de Vauban
- 2007 Bordeaux, Port de la Lune
- 2005 Le Havre, la ville reconstruite par Auguste Perret
- 2001 Provins, ville de foire médiévale
- 2000 Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes
- 1999 Juridiction de Saint-Emilion
- 1999-2005 Beffrois de Belgique et de France*
- 1998 Site historique de Lyon

1998 Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France (p.6)

- 1997 Ville fortifiée historique de Carcassonne
- 1997-1999 Pyrénées - Mont Perdu* (France-Espagne)
- 1996 Canal du Midi
- 1995 Centre historique d'Avignon : Palais des Papes, ensemble épiscopal et Pont
- 1992 Cathédrale de Bourges
- 1991 Paris, rives de la Seine
- 1991 Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Remi et palais de Tau, Reims
- 1988 (2017)Strasbourg : de la Grande-Île à la Neustadt, une scène urbaine européenne
- 1985 Pont du Gard
- 1983 Places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance à Nancy
- 1983 Golfe de Porto : calanche de Piana, golfe de Girolata, réserve de Scandola
- 1983 Abbatale de Saint-Savin-sur-Gartempe
- 1982-2009 De la grande saline de Salins-les-Bains à la saline royale d'Arc-et-Senans, la production du sel ignigène
- 1981 Théâtre antique et ses abords et «Arc de Triomphe» d'Orange
- 1981 Palais et parc de Fontainebleau
- 1981 Cathédrale d'Amiens
- 1981 Arles, monuments romains et romans
- 1981 Abbaye cistercienne de Fontenay
- 1979 Sites préhistoriques et grottes ornées de la vallée de la Vézère
- 1979 Palais et parc de Versailles
- 1979 Mont-Saint-Michel et sa baie
- 1979 Cathédrale de Chartres
- 1979 Basilique et colline de Vézelay

(*) biens transfrontaliers

◆ Le patrimoine mondial en chiffres*

1 073 biens dans le monde dont :

- 832 biens culturels
- 206 biens naturels
- 35 biens mixtes

situés dans 167 Etats parties

* liste arrêtée en juillet 2017 de la 41e session du Comité du patrimoine mondial tenue à Cracovie (Pologne).

- Liste complète sur : whc.unesco.org
- www.assoFrance-patrimoineMondial.org

Critères d'inscription d'un bien sur la Liste

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est subordonnée dans tous les cas au critère suivant :

◆ le bien doit être **authentique** et bénéficier d'une **protection juridique** et/ou contractuelle et/ou traditionnelle adéquate ainsi que de **mécanismes de gestion**.

Il doit également disposer d'une «valeur universelle exceptionnelle» définie au regard d'un ou plusieurs des critères suivants :

- ◆ **critère i** : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
- ◆ **critère ii** : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture, ou de la technologie des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création des paysages ;
- ◆ **critère iii** : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
- ◆ **critère iv** : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes de l'histoire humaine ;
- ◆ **critère v** : constituer un exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire traditionnellement représentatif d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles ;
- ◆ **critère vi** : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;
- ◆ **critère vii** : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
- ◆ **critère viii** : être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
- ◆ **critère ix** : être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
- ◆ **critère x** : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



«Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» (Bien culturel inscrit en 1998, critères : (ii), (iv), (vi), réf. : 868)

« Tout au long du Moyen Age, Saint-Jacques de Compostelle fut une destination majeure pour d'innombrables pèlerins de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, les pèlerins traversaient la France. Quatre voies symboliques, partant de Paris, de Vézelay, du Puy et d'Arles et menant à la traversée des Pyrénées résument les itinéraires innombrables empruntés par les voyageurs. Églises de pèlerinage ou simples sanctuaires, hôpitaux, ponts, croix de chemin jalonnent ces voies et témoignent des aspects spirituels et matériels du pèlerinage. Exercice spirituel et manifestation de la foi, le pèlerinage a aussi touché le monde profane en jouant un rôle décisif dans la naissance et la circulation des idées et des arts.

Synthèse de la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle du Bien 868

◆ La décision d'inscription a été prise par le Comité du patrimoine mondial à Kyoto en décembre 1998.

Le dossier de candidature a été présenté par l'Etat.

Il constitue la synthèse d'un travail mené par :

- le Ministère de la Culture et ses services extérieurs
- l'Association de Coopération Interrégionale « Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle » (ACIR Compostelle)
- la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP)
- la Société Française des Amis de Saint-Jacques

Par cette inscription, l'UNESCO attire l'attention de l'humanité tout entière sur la valeur universelle exceptionnelle de ce patrimoine.

Afin d'illustrer l'inscription du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », **64 monuments** et **7 ensembles** (cathédrales, églises, hôpitaux, ponts, clochers...) ainsi que **7 sections de sentier** ont été sélectionnés comme jalons remarquables des itinéraires compostellans. Ils illustrent les dévotions à saint Jacques, celles à d'autres saints ainsi que les besoins des pèlerins le long de leur périple.



Chemin du Puy-en-Velay, Aubrac (Lozère)

© ACIR / S. VAISSIÈRE

Evaluation de l'ICOMOS (extraits, octobre 1998) :

a) Observations

« Il ne peut y avoir aucun doute sur la qualité de la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle. Dans son évaluation de la section espagnole (...), l'ICOMOS a fait valoir qu'outre son immense valeur historique et spirituelle, elle illustre de manière remarquablement complète l'évolution artistique et architecturale européenne sur plusieurs siècles. Ce commentaire est tout aussi vrai des sections françaises qui font l'objet de la présente proposition d'inscription. »

« Il n'existe en Europe aucune autre route de pèlerinage chrétien comparable dans son étendue et sa continuité. »

« La proposition d'inscription française se compose d'une série de monuments individuels d'une grande qualité et d'une importante signification historique, qui définissent le tracé des routes de pèlerinage en France, mais ne constituent cependant pas des routes continues. La raison réside dans les différentes trajectoires historiques et économiques de la France et de l'Espagne depuis la fin du Moyen-Age et dans le déclin du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Les routes elles-mêmes ont été préservées de manière plus visible et cohérente en Espagne qu'en France. »

[Note : On notera toutefois, pour la France, l'évolution de l'aménagement du territoire et l'implication grandissante des collectivités territoriales et des associations.]

b) Recommandation - l'inscription sur le fondement des critères suivants :

◆ **critère ii** : « la route de pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen-Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France. »

◆ **critère iv** : « les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises. »

◆ **critère vi** : « la route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-Age. »

Attention aux raccourcis !

En termes de communication, de nombreuses erreurs se glissent fréquemment dans la presse, sur les documentations touristiques, sur des sites internet, ... On lit par exemple, cette affirmation :

~~« L'ancienne cathédrale de Bazas est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial »~~

Il convient d'écrire :

L'ancienne cathédrale de Bazas est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial au titre du bien culturel « Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».

Le bien culturel «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» (inscrit en 1998, critères : (ii), (iv), (vi), réf. : 868)
Le bien «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» est un bien culturel en série composé de 64 monuments individuels notables, de 7 ensembles et de 7 sections de sentier particulièrement distingués.

Patrimoine matériel
(64 monuments, 7 ensembles)

♦ **Monuments (64)**

Nouvelle-Aquitaine (26 monuments)

- Aulnay (Charente-Maritime) : église Saint-Pierre
- Pons (Charente-Maritime) : ancien hôpital des pèlerins.
- Saintes (Charente-Maritime) : église Saint-Eutrope
- Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime) : abbaye royale Saint-Jean-Baptiste
- Melle (Deux-Sèvres) : église Saint-Hilaire
- Périgueux (Dordogne) : cathédrale Saint-Front
- Saint-Avit-Sénieur (Dordogne) : église Saint-Avit
- Le Buisson-de-Cadouin (Dordogne) : église abbatiale Notre-Dame-de-la-Nativité
- Bazas (Gironde) : ancienne cathédrale Saint-Jean-Baptiste
- Bordeaux (Gironde) : basilique Saint-Seurin*
- Bordeaux (Gironde) : basilique Saint-Michel*
- Bordeaux (Gironde) : cathédrale Saint-André*
- La Sauve (Gironde) : ancienne abbaye Notre-Dame-de-la-Sauve-Majeure
- La Sauve (Gironde) : église Saint-Pierre
- Soulac-sur-Mer (Gironde) : église de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres
- Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne) : église Saint-Léonard
- Aire-sur-l'Adour (Landes) : église Sainte-Quitterie
- Mimizan (Landes) : clocher-porche de l'ancienne église
- Sorde-l'Abbaye (Landes) : abbaye Saint-Jean
- Saint-Sever (Landes) : abbaye
- Agen (Lot-et-Garonne) : cathédrale Saint-Caprais
- Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) : cathédrale Sainte-Marie
- L'Hôpital-Saint-Blaise (Pyrénées-Atlantiques) : église Saint-Blaise
- Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques) : porte Saint-Jacques
- Oloron-Sainte-Marie (Pyrénées-Atlantiques) : église Sainte-Marie
- Poitiers (Vienne) : église Saint-Hilaire-le-Grand

Grand-Est (2 monuments)

- L'Epine (Marne) : basilique Notre-Dame
- Châlons-en-Champagne (Marne) : église Notre-Dame-en-Vaux

Auvergne-Rhône-Alpes (3 monuments)

- Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : église Notre-Dame-du-Port
- Le Puy-en-Velay (Haute-Loire) : cathédrale Notre-Dame
- Le Puy-en-Velay (Haute-Loire) : Hôtel-Dieu Saint-Jacques

Bourgogne-Franche-Comté (3 monuments)

- La Charité-sur-Loire (Nièvre) : église prieurale Sainte-Croix-Notre-Dame
- Asquins (Yonne) : église Saint-Jacques
- Vézelay (Yonne) : basilique Sainte-Madeleine*

Centre-Val de Loire (2 monuments)

- Bourges (Cher) : cathédrale Saint-Etienne*
- Neuvy-Saint-Sépulchre (Indre) : collégiale Saint-Etienne (anciennement collégiale Saint-Jacques)

Ile de France (1 monument)

- Paris (Seine) : tour Saint-Jacques (vestige de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie)

Occitanie (24 monuments)

- Audressein (Ariège) : église Notre-Dame-de-Tramesaygues
- Conques (Aveyron) : abbatale Sainte-Foy
- Conques (Aveyron) : pont sur le Dourdou
- Espalion (Aveyron) : pont Vieux
- Estaing (Aveyron) : pont sur le Lot
- Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron) : pont dit «des pèlerins» sur la Boralde
- Toulouse (Haute-Garonne) : basilique Saint-Sernin
- Toulouse (Haute-Garonne) : Hôtel-Dieu Saint-Jacques
- Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) : ancienne cathédrale Notre-Dame
- Valcabrère (Haute-Garonne) : basilique Saint-Just
- Saint-Guilhem-le-Désert (Hérault) : ancienne abbaye de Gellone
- Aniane/Saint-Jean-de-Fos (Hérault) : Pont du Diable
- Saint-Gilles (Gard) : ancienne abbatale
- Auch (Gers) : cathédrale Sainte-Marie
- Beaumont-sur-l'Osse et Laressingle (Gers) : Pont d'Artigues ou de Lartigues
- La Romieu (Gers) : collégiale Saint-Pierre
- Cahors (Lot) : cathédrale Saint-Etienne
- Cahors (Lot) : pont Valentré
- Gréalou (Lot) : dolmen de Pech-Laglaire 2
- Figeac (Lot) : hôpital Saint-Jacques
- Gavarnie (Hautes-Pyrénées) : église paroissiale Saint-Jean-Baptiste

- Jézeau (Hautes-Pyrénées) : église Saint-Laurent
- Ourdis-Cotdoussan (Hautes-Pyrénées) : église Saint-Jacques
- Rabastens (Tarn) : église Notre-Dame-du-Bourg

Hauts-de-France (3 monuments)

- Compiègne (Oise) : église paroissiale Saint-Jacques
- Amiens (Somme) : cathédrale Notre-Dame*
- Folleville (Somme) : église paroissiale Saint-Jacques-le-Majeur et Saint-Jean-Baptiste

♦ **Ensembles (7)**

Normandie (1 ensemble)

- Le Mont-Saint-Michel* (Manche)

Occitanie (5 ensembles)

- Saint-Lizier (Ariège) : ancienne cathédrale / cloître / cathédrale Notre-Dame-de-la-Sède / palais épiscopal / remparts
- Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) : basilique paléochrétienne / chapelle Saint-Julien
- Rocamadour (Lot) : basilique Saint-Sauveur / crypte Saint-Amadou
- Aragnouet (Hautes-Pyrénées) : hospice du Plan et chapelle Notre-Dame-de-l'Assomption, aussi appelée Chapelle des Templiers
- Moissac (Tarn-et-Garonne) : abbatale Saint-Pierre et cloître.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur (1 ensemble)

- Arles* (Bouches-du-Rhône)

Sections de sentier
(7 sections du chemin du Puy, GR®65)

Occitanie (6 sections de sentier)

- de Nasbinals à Saint-Chély-d'Aubrac (Lozère / Aveyron) : 17 Km
- de Saint-Côme-d'Olt à Estaing (Aveyron) : 17 Km
- de Montredon à Figeac (Lot) : 18 Km
- de Faycelles à Cajarc (Lot) : 22, 5 Km
- de Bach à Cahors (Lot) : 26 Km
- de Lectoure à Condom (Gers) : 35 Km

Nouvelle-Aquitaine (1 section de sentier)

- de Aroue à Ostabat-Asme (Pyrénées-Atlantiques) : 22 Km

(*) Biens à double inscription : certains biens étaient déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial individuellement ou le sont au titre d'une autre inscription. La basilique Sainte-Madeleine de Vézelay en est un exemple : inscrite une première fois en 1979 au titre du bien «Basilique et colline de Vézelay», puis inscrite en 1998 au titre du bien «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France».



Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France et le patrimoine mondial



Plaques d'identification de l'inscription

Sous l'égide du Ministère de la Culture, l'ACIR a procédé au cours de l'année 2000 à la notification et à l'information officielle de l'inscription du bien «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France» sur la Liste du patrimoine mondial. Cette action a été accomplie auprès des propriétaires des biens et des autorités en charge des sections de sentier bénéficiaires de la reconnaissance. L'un des premiers devoirs est d'informer le public par l'apposition d'une plaque d'identification dont le contenu est précisément défini. Suite aux recommandations de l'ACIR, une majorité de sites sur les 78 retenus est déjà équipée.



Saint-Jean-Pied-de-Port (Pyrénées-Atlantiques)

© ACIR / S. VAISSIERE



Cheminements de Saint-Jacques-de-Compostelle en France inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



«Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle» (inscrit en 1985, critères : (i), (ii), (vi), réf. : 347)



Vieille ville de Saint-Jacques-de-Compostelle
inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1985



Saint-Jacques de Compostelle © Xunta de Galicia

Située en Galice au nord-ouest de l'Espagne, la vieille ville de Santiago de Compostela constitue l'un des plus beaux quartiers urbains du monde. L'inscription de la ville historique, prodigieux ensemble architectural réunissant des chefs-d'œuvre d'art roman et baroque, illustre à la fois, dans son intégrité monumentale, des valeurs spécifiques et des valeurs universelles.

En 818 sous le règne du roi des Asturies Alphonse II, une basilique s'éleva sur les supposés ossements de l'apôtre Jacques. Prise et rasée par Al Mansur en 997, la ville fut reconstruite au XI^e siècle. Les plus anciens monuments datent de cette période. A l'exemplarité d'une ville chrétienne de pèlerinage, renforcée par les connotations idéologiques de la Reconquista, répond la signification spirituelle plus large d'un des rares lieux que la foi ait si durablement imprégnés qu'elle les a, en quelque sorte, sacralisés pour l'ensemble de l'humanité. La cité fut également un formidable vecteur d'échange culturel et artistique en Europe.

Critères d'inscription

- ◆ **Critère i** : « Saint-Jacques de Compostelle conserve, autour de sa cathédrale, chef-d'œuvre mondialement connu de l'art roman, un centre historique de qualité, digne de l'une des grandes villes saintes de la chrétienté. »
- ◆ **Critère ii** : « Par deux fois, à l'époque romane et à l'époque baroque, le sanctuaire de Saint-Jacques a exercé une influence décisive sur le développement de l'architecture et de l'art en Galice et dans le nord de la péninsule ibérique. »
- ◆ **Critère vi** : « Le bien culturel proposé est associé à l'un des phénomènes majeurs de l'histoire médiévale. Des rivages de la Mer du Nord et de la Baltique au sanctuaire galicien, des milliers de pèlerins portant la coquille et le bourdon ont marché, des siècles durant, le long des chemins de Saint-Jacques, véritables routes de la foi. »

«Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : Camino francés et chemins du nord de l'Espagne » (inscrit en 1993, étendu en 2015, critères : (ii), (iv), (vi), réf. : 669 et 669bis)



Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en Espagne
inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1993

Le Chemin de Saint-Jacques de Compostelle est un vaste entrelacs d'itinéraires de pèlerinage en Espagne. L'inscription du bien espagnol au patrimoine mondial s'est faite en deux temps :

- Le Camino francés en 1993 (738 km, 166 villes et villages et plus de 1800 bâtiments).
- Les Chemins du Nord en 2015 (Chemin primitif, Chemin côtier, Chemins de l'intérieur du Pays basque-La Rioja et Chemin de la Liébana, 1500 km). Ils sont à l'origine du pèlerinage jacquaire et ce n'est qu'au XI^e siècle qu'ils furent supplantés par le chemin français, moins difficile à parcourir.

Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle est un lieu de rencontre pour ses pèlerins depuis son émergence il y a environ onze siècles. Il a facilité un dialogue culturel constant entre les pèlerins et les communautés qu'ils traversent. C'était aussi un important axe commercial et canal de diffusion du savoir, favorisant le développement économique et social le long des itinéraires.

◆ **Effets de l'inscription**

En constante évolution, ce bien culturel en série comprend un magnifique ensemble de patrimoine bâti d'importance historique créé pour répondre aux besoins des pèlerins. Le chemin, une bande de 30 mètres de part et d'autre et les biens qui le caractérisent, sont protégés au terme de la législation espagnole. Ce bien est géré par le Conseil jacquaire (*Consejo Jacobeo*).

Critères d'inscription

- ◆ **Critère ii** : « Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle a joué un rôle prépondérant dans l'échange bidirectionnel du progrès culturel entre la péninsule ibérique et le reste de l'Europe, notamment à partir du Moyen Âge. »
- ◆ **Critère iv** : « Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle conserve le registre matériel le plus complet des voies de pèlerinage chrétiennes, notamment des édifices ecclésiastiques et séculiers, de grandes et de petites enclaves et des structures du génie civil. »
- ◆ **Critère vi** : « Le chemin de Saint-Jacques témoigne parfaitement du pouvoir et de l'influence de la foi chez tous les êtres humains, indépendamment de leur classe sociale et de leur origine, dès le Moyen Âge. »



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998



La gouvernance française : le Comité interrégional du bien

Au terme de la convention internationale relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel adoptée par l'UNESCO, l'Etat est le garant de la bonne conservation et gestion du bien.

Le 30 avril 2013, le Premier ministre a désigné le préfet de la région Midi-Pyrénées comme préfet coordonateur du bien culturel en série «Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France», inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le préfet coordonateur a pour mission de réunir, au moins une fois par an, le Comité interrégional du bien. Sous son autorité, le correspondant patrimoine mondial de la Drac de Midi-Pyrénées est chargé d'organiser la gouvernance du bien, en assurant la coordination des correspondants patrimoine mondial des autres régions (Drac).

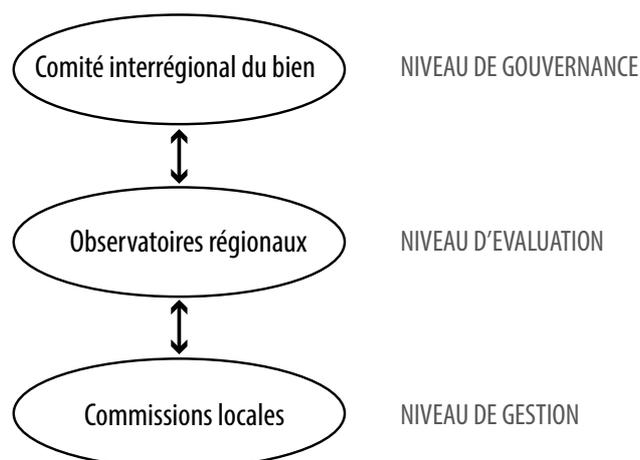
Le comité scientifique du bien

C'est une instance scientifique pluridisciplinaire. Il assiste les instances de gouvernance, le réseau du bien et les propriétaires afin d'approfondir les connaissances, de proposer les orientations et de qualifier des actions de médiations.

Les objectifs de la gouvernance interrégionale

- Veiller au respect de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.),
- Organiser la gestion du bien en construisant un réseau des acteurs propriétaires permettant la mutualisation des bonnes pratiques et des synergies en matière de valorisation du bien,
- Responsabiliser les propriétaires des édifices en leur demandant de mettre en œuvre des outils de gestion locale pour préserver le bien,
- Rattacher chacune des composantes à l'ensemble de la série en formant le réseau du bien : mise en perspective d'un objet dans une collection,
- Animer le réseau du bien en assurant des actions de sensibilisation et de formation au plus près des territoire.

Dans chaque région, le correspondant patrimoine mondial met en œuvre les orientations définies par le Comité Interrégional du bien et les diffuse aux Commissions locales ou territoriales. En tant que de besoin le correspondant patrimoine mondial peut réunir les représentants des différentes commissions locales de sa région au sein de l'observatoire régional pour procéder à l'établissement des bilans annuels ou coordonner les évaluations périodiques.



Les observatoires régionaux

Ils assurent une synthèse régionale de l'activité des commissions locales coordonnées par le correspondant patrimoine mondial de chaque Drac. Ils procèdent à l'évaluation annuelle de l'activité des commissions locales. Ils se réunissent au moins une fois par an.

Les commissions locales ou territoriales

Instances de gouvernance locale, elles sont présidées par un représentant de l'Etat (sous-préfet).

Elles se réunissent au moins une fois par an et veillent au suivi de la bonne conservation des composantes du bien. Elles contribuent également à l'élaboration des rapports périodiques et examinent tout projet d'aménagement ou d'urbanisation qui pourrait affecter la valeur universelle exceptionnelle du bien. Elles informent leur correspondant patrimoine mondial de l'évolution du bien et participent à l'élaboration et au suivi des plans de gestion. Enfin, elles sont le lieu privilégié de la concertation et du débat entre tous les acteurs du territoire qui œuvrent à la conservation et à la valorisation du bien.

Utilisation du logo du bien

Le logo officiel du bien culturel « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » est composé du logo de l'UNESCO, du logo du patrimoine mondial, du nom du bien et de la date d'inscription.

De manière générale, l'usage de ce logo est fortement recommandé sur des produits et supports de communication d'une valeur éducative, scientifique ou culturelle indéniable et en rapport avec le patrimoine mondial. Les utilisations commerciales sont interdites.

La commission française pour l'UNESCO est l'autorité nationale chargée d'autoriser les usages de ce logo. Les demandes d'autorisation d'usage doivent être adressées conjointement :

- à votre correspondant patrimoine mondial (dans votre Drac),
- à l'ACIR Compostelle.

Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France et le patrimoine mondial

Le réseau des propriétaires et gestionnaires du bien culturel en série n°868

Les édifices inscrits ne peuvent être gérés séparément de leur environnement local, ni de l'itinéraire culturel et pédestre sur lequel ils se situent, ni de la série. L'excellence de bonne gestion pour cette sélection doit bénéficier à l'ensemble des communes et des itinéraires en France.

Valoriser les chemins de Compostelle n'est plus seulement un acte de développement touristique mais c'est aussi une action patrimoniale, culturelle, éducative, sociale et de coopération à travers la veille sur la bonne conservation des édifices et des paysages composant la collection.

La mission du réseau est de fédérer les propriétaires et gestionnaires, d'animer des projets communs, de susciter des solidarités et le partage des bonnes pratiques.

Outils de travail et de médiation

Gérer

Orientations devant guider la mise en oeuvre de la convention du patrimoine mondial
Editions UNESCO, 2013

La Revue du patrimoine mondial
Editions UNESCO / PRESSGROUP
Revue bimestrielle du Centre du patrimoine mondial disponible en français, anglais et espagnol. Le point sur l'actualité du patrimoine mondial.

Monumental, dossier patrimoine mondial
Centre des Monuments Nationaux, 2008, semestre 1
ISBN 978-2-85822-994-9
Revue scientifique richement illustrée.

Saint-Jacques-de-Compostelle - La consécration des chemins
Aline Tomasin
Midi-Pyrénées Patrimoine, n°34, Été 2013, article page 78-85
ISBN 1773 2492

Communiquer

Les sites français du Patrimoine Mondial
collection le guide vert, Michelin, 2013 ISSN 0293-9436

Patrimoine mondial de l'UNESCO - France
Editions DEL, à l'initiative de la Commission Nationale Française pour l'Unesco, 2009
Guide bilingue (français et anglais) ISBN 978-2-918671-00-8

Les chemins vers Saint-Jacques de Compostelle
ACIR Compostelle, Editions IGN, 2013
Carte, Série Découverte de la France, réf. 922
ISBN 978-2-7585-3043-5

Patrimoine mondial de l'UNESCO, les sites français
Photos : Jean-Jacques GELBART, textes : Jacques Pierron
Editions Gelbart, 2013
ISBN 978-2-917102-05-3
Beau livre sur les sites français inscrits. Bilingue français - anglais.

Transmettre

Le patrimoine mondial aux mains des jeunes
Editions UNESCO, 2002
ISBN 978-92-3-203843-2
Kit éducatif à l'attention des enseignants pour des activités scolaires et parascolaires

50 activités pour découvrir le patrimoine
Guy ASTOUL, Chantale CHABAUD, Danielle DELORY
Editions CRDP Midi-Pyrénées, 2003
ISBN 978-2-86565-331-5
Manuel pédagogique permettant la découverte des richesses patrimoniales du Midi de la France (les chemins de Compostelle, Conques, abbayes, etc.)

Découvrir le monde - Les sites français inscrits au patrimoine de l'UNESCO
Marine DÉRIEN, Editions Belize, 2013
ISBN 978-2-917289-88-4



Direction régionale des affaires culturelles Midi-Pyrénées
Philippe Mercier, correspondant patrimoine mondial, coordonateur du bien culturel en série « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France »
Tél. : +33(0)5 67 73 21 29 - Courriel : philippe.mercier@culture.gouv.fr
www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Midi-Pyrenees



Agence de Coopération Interrégionale - Réseau « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle »

4 rue Clémence Isaure - 31000 Toulouse - Tél. : +33(0)5 62 27 00 05
Courriel : sebastien.penari@chemins-compostelle.com
www.chemins-compostelle.com



L'ACIR Compostelle a été créée en 1990 à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées avec le soutien de la Région Aquitaine, de la ville de Toulouse et de 80 collectivités territoriales. Elle est membre de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial.



Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France
inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

